

**DELIBERATION**  
**2/09-07-24 / C**

**Le 9 juillet 2024**

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à Eurre en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

**Objet Gare à coulisses - travaux phase 2 : délibération d'intention**

Membres en exercice :	60	Quorum :	31
Membres présents :	37	Membres représentés :	10
Date de convocation :	25 juin 2024		

**PRESENTS :**

MMES CASTON J., CHALEAT R., GUION D., BRUNIAU S., MARION C., MANTONNIER N., DAMBRINE F., BRUN F., GRANGEON S., MOULINS-DAUVILLIERS G., MRS CROZIER G., CHAGNON JM., CARRERES B., DELCOURT K., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., RIBIERE P., ESTEOLLE R., SERRET J., MOREL L., ARNAUD R., ESTRANGIN M., CAILLET C., BOUCHET JL., MANTONNIER L., JAVELAS T., AURIAS C., COURTIAL G., DESSENNE M., PEYRET JM., MACLIN B., BOUVIER JM., ROUX G., COTTON D., GILLES D., D'HEROUVILLE C.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

MMES DUBOIS C., BERNARD E., GEAY MC., ZONINI E., MRS BONNET C., FAYARD F., FAURE JE., VILLIOT D., AUDEMARD N., RIOU J.

**8 ABSENTS EXCUSES :**

MME VIALON AL., BILBOT E., JACQUOT C., CORDARO D., MRS FILZ R., CHABERT C., CHAVE P., LOMBARD F.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Robert Arnaud

**Vu l'annexe 3 du projet de territoire : Lutter contre les inégalités et renforcer la cohésion sociale pour permettre le maintien de l'équilibre social et générationnel du territoire et l'action 3.2 : renforcer l'accès au sport, à la culture et au patrimoine pour faire du lien.**

Le Président rappelle que la collectivité participe à la rénovation et l'extension des espaces de la Gare à coulisses, dans le cadre de la politique culturelle de territoire.

Ces travaux sont engagés sur plusieurs phases et de manière pluriannuelle dont la première incluait : la construction d'un bâtiment de stockage Gare à coulisses, la construction d'un bâtiment de stockage compagnie Franse express, la construction de loges pour les artistes, et la mise aux normes / agrandissement des sanitaires publics, la reprise / réaménagement du théâtre de verdure - reprise du terrassement de l'espace chapiteau, la pose d'un préau pour abriter en cas de pluie ou de fortes chaleurs le public, une nouvelle chaudière à bois, la pose de panneaux photovoltaïques sur les nouveaux bâtiments. La première phase des travaux d'un montant de 1.8 millions d'euros a été soutenue par la DRAC AURA, la Région AURA, le Département de la Drôme, l'ADEME, pour un montant global de 1.3 millions d'euros.

Dans la continuité de cette rénovation, une seconde phase de travaux est prévue en 2024 - 2025. Cette phase 2 inclut : la création d'une zone d'hébergement destinée aux résidences artistiques uniquement de 20 lits avec sanitaires / salle de bain et d'un espace de restauration - kitchenette, d'un espace buanderie. La superficie à bâtir est estimée à 400m<sup>2</sup> et 350m<sup>2</sup> d'aménagement extérieur.

Cette phase se réalisera dans les cadres suivants :

- La création de la zone hébergement sera sur la parcelle actuelle
- Les hébergements seront dédiés exclusivement aux résidences artistiques accueillies par la Gare à coulisses dans une durée encadrée et limitée dans le temps pour chaque équipe artistique en résidence
- Aucune dérogation pour d'autres accueils collectifs ou individuels ne sera accordée.
- La gestion sera exclusivement réalisée par la Gare à coulisses.
- Le type de construction est modulaire.

Communauté de Communes  
du Val de Drôme en Biovallée  
Ecosite – 96, rondes des alisiers – CS331  
26400 EURRE / Tél. : 04-75-25-43-82

**DELIBERATION**  
2/ 09-07-24 / C

- Un bail devra être établi pour tous nouveaux espaces construits incluant la définition des responsabilités des entretiens, des maintenances préventives, et la mise en place de l'organisation de la gestion global des bâtiments.
- Le bail prévoira également l'encadrement du loyer, des charges et des provisions du fonds travaux.
- Les charges et les provisions du fonds travaux seront à la charge du locataire et utilisateur.

Le calendrier prévisionnel prévoit les travaux sur l'année 2025 pour une remise des clés au mieux et mise en fonctionnement en fin d'année 2025 /début 2026.

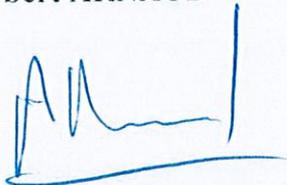
	DEPENSES HT	RECETTES HT	
Construction / travaux tous les lots	695 000.00	DRAC (CPER)	600 000.00
MO/ CPS/ CT / Divers	104 250.00	Autofinancement CCVD	199 250.00
<b>Total</b>	<b>799 250 euros</b>		<b>799 250 euros</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'exposé du Président,
- Valide le plan de financement tel que mentionné
- Sollicite la participation de la DRAC à hauteur de 600 000 €
- Dit que les montants sont inscrits au BP 2024
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance

Robert ARNAUD



Le Président

Jean SERRET



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.  
Certifié exécutoire  
Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le :

12 JUIL. 2024

**DELIBERATION**  
3/ 09-07-24 / C

**Le 9 juillet 2024**

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 19h à Eurre en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

**Objet Politique de soutien aux tiers-lieux / espaces communs**

Membres en exercice :	60	Quorum :	31
Membres présents :	37	Membres représentés :	10
Date de convocation :	25 juin 2024		

**PRESENTS :**

MMES CASTON J., CHALEAT R., GUION D., BRUNIAU S., MARION C., MANTONNIER N., DAMBRINE F., BRUN F., GRANGEON S., MOULINS-DAUVILLIERS G., MRS CROZIER G., CHAGNON JM., CARRERES B., DELCOURT K., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., RIBIERE P., ESTEOLLE R., SERRET J., MOREL L., ARNAUD R., ESTRANGIN M., CAILLET C., BOUCHEI JL., MANTONNIER L., JAVELAS T., AURIAS C., COURTIAL G., DESSENNE M., PEYRET JM., MACLIN B., BOUVIER JM., ROUX G., COTTON D., GILLES D., D'HEROUVILLE C.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

MMES DUBOIS C., BERNARD E., GEAY MC., ZONTINI E., MRS BONNET C., FAYARD E., FAURE JF., VILLIOT D., AUDEMARD N., RIOU J.

**8 ABSENTS EXCUSES :**

MME VIALON AL., BILBOT E., JACQUOT C., CORDARO D., MRS FILZ R., CHABERT C., CHAVE P., LOMBARD F.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Robert Arnaud

**Vu les enjeux suivants du projet de territoire :**

**Enjeu 1 - Mener une politique d'aménagement ambitieuse qui améliore le fonctionnement du territoire - 1.3 : organiser le développement équilibré du territoire permettant de réduire les besoins de mobilité tout en développant d'autres modes de déplacement ; 1.5 : renforcer les polarités et le maillage entre les communes, et conforter les bassins de service.**

**Enjeu 2 : Dépasser la logique de transition et maîtriser les ruptures pour répondre aux enjeux environnementaux et climatiques – 2-1 : Préserver les ressources naturelles, les milieux et la biodiversité, et anticiper leur dégradation - 2.2 : Renforcer la production locale tout en réduisant la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre - 2.3 : accompagner la rupture des pratiques agricoles et favoriser une alimentation locale et saine - 2.4 : mettre en place une stratégie d'économie circulaire qui réduit les déchets, favorise le réemploi, la valorisation et le recyclage**

**Enjeu 3 : Lutter contre les inégalités et renforcer la cohésion sociale pour permettre le maintien de l'équilibre social et générationnel du territoire - 3.1 : Développer un haut niveau de services pour tous dans une logique de proximité et d'accessibilité - 3.2 : Renforcer l'accès au sport, à la culture et au patrimoine pour faire du lien - 3.3 : Accorder une place majeure à tous les jeunes du territoire et favoriser la citoyenneté - 3.4 : anticiper le vieillissement de la population et favoriser le lien intergénérationnel - 3.5 : Accompagner les entreprises et les acteurs dans le déploiement d'une politique d'emploi**

**Enjeu 4 : Organiser l'action publique au service du projet de territoire**

**4.1 : Mettre en lien l'action des communes et l'action intercommunale dans une logique de complémentarité 4.2 : renforcer les coopérations extérieures 4.3 : reposer la question des limites du périmètre au regard de la complexité des politiques publiques**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée s'approprie la notion de tiers-lieux et espaces communs depuis 2019. Suite à une réflexion avec le comité exécutif et un

Communauté de Communes  
du Val de Drôme en Biovallée  
Ecosite – 96, rondes des alisiers – CS331  
26400 EURRE / Tél. : 04-75-25-43-82

## DELIBERATION

3/ 09-07-24 / C

travail d'accompagnement avec les référents nationaux de réseaux de tiers-lieux, la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée a mis en œuvre depuis 2022 un parcours d'accompagnement spécifique des porteurs et porteuses de projets de tiers lieux et espaces communs, ainsi que depuis 2023 un fonds de soutien.

Dans la continuité de son action à destination des tiers-lieux et espaces communs du territoire, il est proposé l'adoption d'une politique de soutien aux tiers-lieux et espaces communs du territoire de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée. Cette politique se décompose en orientations et objectifs qui font l'objet d'actions spécifiques permettant l'atteinte des ambitions.

Cette politique a pour objectifs de :

- Soutenir le développement des tiers-lieux et espaces communs et favoriser leur visibilité, grâce au soutien à l'émergence, au déploiement ou à la consolidation de projets développés au sein de ces lieux.
- S'appuyer sur les tiers-lieux et espaces communs pour renforcer l'offre d'accompagnement culturelle, des transitions et innovations en proximité pour les particuliers, les professionnels, les entreprises et les acteurs associatifs.
- Contribuer à l'attractivité du territoire grâce à un réseau de tiers-lieux et espaces communs.

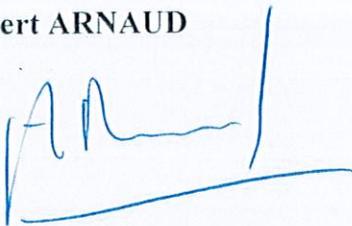
Le document intitulé « Politique cadre de soutien aux tiers-lieux et espaces communs » est joint en annexe de cette délibération et présente les détails de cette politique.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Valide la politique cadre de soutien aux tiers-lieux et espaces communs
- Autorise le président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

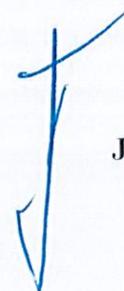
**Le Secrétaire de séance**

**Robert ARNAUD**



**Le Président**

**Jean SERRET**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.  
Certifié exécutoire  
Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le :

12 JUL. 2024

# Politique cadre de soutien aux tiers-lieux et espaces communs

3/09-07-24/c

## CONTEXTE GLOBAL

Café culturel associatif, bibliothèque ou médiathèque, épicerie multi-services coopérative, atelier de bricolage autogéré, restaurant locavore, espace de travail collaboratif... Les tiers-lieux et espaces communs ont un ADN commun, mais sont tous uniques. Ils **offrent des solutions à des besoins du territoire en ouvrant des perspectives sur les enjeux de société contemporains**, grâce notamment à l'émergence de nouveaux services de proximité dans une logique d'intérêt général. Ils sont également laboratoires d'expérimentations, acteurs des transitions et incubateurs de projets d'innovation.

Les tiers-lieux et espaces communs sont donc multiples et hybrides : situés hors domicile et travail, ce sont des espaces citoyens, partagés et collaboratifs, ouverts à différents publics. On y partage des locaux et des moyens au service de projets individuels et collectifs, **favorisant ainsi le dynamisme et l'ancrage locaux**.

En France, le recensement 2023 de France Tiers-Lieux témoigne de leur essor : il y a aujourd'hui en France 3 500 tiers-lieux et espaces communs, dont 62 % situés en dehors des métropoles et 1/3 en milieu rural. Cela représente plus de 24 000 emplois, 400 000 adhérents, et 882 millions d'euros de chiffre d'affaire. La moitié de ces lieux sont également fortement investis dans la transition écologique, et des actions de formation ou d'enseignement. Ils sont ainsi **devenus des acteurs incontournables, que ce soit sur un plan économique, écologique, culturel ou social**.

Les tiers-lieux et espaces communs de demain auront un rôle-clé à jouer en termes de **développement local**. Les collectivités ont ainsi tout intérêt à en faire leurs partenaires.

## CONTEXTE LOCAL

Depuis 2019, en réponse à une dynamique locale elle aussi en plein essor (une trentaine de lieux recensés actuellement), la Communauté de Communes du Val de Drôme tisse une réflexion autour des tiers-lieux et espaces communs. Suite à l'étude réalisée en collaboration avec la Coopérative des Tiers-lieux entre 2019 et 2021, les élus de la collectivité ont **acté l'accompagnement au développement et à l'émergence des tiers-lieux et espaces communs du territoire**.

Ainsi, la Communauté de Communes du Val de Drôme propose de puis 2022 un parcours d'accompagnement aux tiers-lieux et espaces communs de la vallée, et depuis 2023, encouragée et soutenue par ses partenaires, un fonds de soutien.

**Pour la Communauté de Communes du Val de Drôme, un tiers-lieu ou espace commun requiert 4 grands principes fondamentaux :**

- Un ancrage territorial (à minima communal).
- Une mixité d'activités et d'usages autour d'une fonction ou d'une valeur centrale,
- Une large ouverture aux publics,
- Une gouvernance citoyenne et partagée.

**Tiers-lieux, espaces communs et projet de territoire de la collectivité**

De par la richesse et la diversité de leurs actions, les tiers-lieux et espaces communs ont des liens forts avec le projet de territoire de la Communauté de Communes du Val de Drôme. Ils s'inscrivent ainsi dans l'entiereté de ses enjeux, et plus particulièrement dans les sous-enjeux suivants :

- **Enjeu 1 - Mener une politique d'aménagement ambitieuse qui améliore le fonctionnement du territoire** - 1.3 : organiser le développement équilibré du territoire permettant de réduire les besoins de mobilité tout en développant d'autres modes de déplacement ; 1.5 : renforcer les polarités et le maillage entre les communes, et conforter les bassins de service.
- **Enjeu 2 : Dépasser la logique de transition et maîtriser les ruptures pour répondre aux enjeux environnementaux et climatiques** – 2.1 : Préserver les ressources naturelles, les milieux et la biodiversité, et anticiper leur dégradation - 2.2 : Renforcer la production locale tout en réduisant la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre - 2.3 : accompagner la rupture des pratiques agricoles et favoriser une alimentation locale et saine - 2.4 : mettre en place une stratégie d'économie circulaire qui réduit les déchets, favorise le réemploi, la valorisation et le recyclage
- **Enjeu 3 : Lutter contre les inégalités et renforcer la cohésion sociale pour permettre le maintien de l'équilibre social et générationnel du territoire** - 3.1 : Développer un haut niveau de services pour tous dans une logique de proximité et d'accessibilité - 3.2 : Renforcer l'accès au sport, à la culture et au patrimoine pour faire du lien - 3.3 : Accorder une place majeure à tous les jeunes du territoire et favoriser la citoyenneté - 3.4 : anticiper le vieillissement de la population et favoriser le lien intergénérationnel - 3.5 : Accompagner les entreprises et les acteurs dans le déploiement d'une politique d'emploi
- **Enjeu 4 : Organiser l'action publique au service du projet de territoire**  
 4.1 : Mettre en lien l'action des communes et l'action intercommunale dans une logique de complémentarité 4.2 : renforcer les coopérations extérieures 4.3 : reposer la question des limites du périmètre au regard de la complexité des politiques publiques

En cohérence avec son projet de territoire, la Communauté de Communes du Val de Drôme fait donc le choix d'adopter une **posture de facilitation et de médiation** entre les communes, les services, les tiers-lieux et espaces communs, et les partenaires et acteurs impliqués.

**ENJEUX**

**Transversalité des enjeux**

Force est de constater que les tiers-lieux et espaces communs sont des projets hybrides, situés à la croisée des enjeux économiques, écologiques, culturels et sociaux. Ils dépassent donc l'approche

sectorielle : la Communauté de Communes du Val de Drôme fait ainsi le choix d'un **accompagnement transversal** de ces projets, sans exclure les spécificités propres à chacun.

A l'heure actuelle, **une attention et un accompagnement renforcés sont toutefois portés sur des points spécifiques**, en lien avec les services suivants :

- **Animation Territoriale et Culturelle** : amener les tiers-lieux et espaces communs à mailler le territoire de façon équilibrée dans leur offre culturelle, les faire monter en compétence et en professionnalisation, en faire des lieux-relais de la politique culturelle de la collectivité
- **Direction du Développement économique** : accompagner les tiers-lieux et espaces communs vers une solidité et une pérennité de leur modèle économique, les aider à s'inscrire durablement dans le paysage économique local, les accompagner pour qu'ils développent leurs activités en cohérence avec la politique de développement économique portée par la collectivité.
- **Direction Urbanisme et Habitat** : amener les tiers-lieux et espaces communs à être en cohérence et respect des normes et règles d'urbanisme, PLU et PLUI de leurs communes d'implantation et de la collectivité, les aider à monter en compétence, etc.

L'accompagnement à apporter ultérieurement s'adaptera aux grands sujets portés par la collectivité ainsi qu'aux besoins des acteurs, en cohérence avec le projet de territoire de la Communauté de Communes du Val de Drôme.

Cet accompagnement sera amené à évoluer en fonction des orientations et enjeux de la collectivité, et selon les besoins identifiés des acteurs, toujours en cohérence avec le projet de territoire de l'intercommunalité.

**Enjeux spécifiques**

L'accompagnement transversal de ces projets abordera certains enjeux de façon prioritaire, afin de répondre à ceux-ci.

Enjeux/sujets	A destination de	Modalités de mise en œuvre
<b>Acculturation</b>	Les élus et élèves	Equipe technique : posture de facilitation
	Les services	Equipe technique : posture de facilitation
<b>Accompagnement</b>	Les communes	Equipe technique : posture d'accompagnement
	Les porteurs et porteuses de projets	Equipe technique : posture d'accompagnement
<b>Mise en réseau</b>	Les réseaux existants (départemental, régional, national)	Collectivité : être présente au sein de ces réseaux

	Les tiers-lieux et espaces communs du territoire	Collectivité : acquérir une légitimité et inspirer de la confiance
<b>Soutien / développement</b>	Les tiers-lieux et espaces communs du territoire	Travail transversal entre la collectivité et les partenaires
<b>Pérennisation</b>	Les tiers-lieux et espaces communs du territoire Les tiers-lieux et espaces communs du territoire déjà subventionnés	Collectivité et partenaires : engagement Équipe technique : posture de facilitation et d'accompagnement

**LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE TERRITORIALE DE SOUTIEN AUX TIERS-LIEUX ET ESPACES COMMUNS**

La politique territoriale de soutien aux tiers-lieux et espaces communs a pour vocation de **fixer les orientations** de la Communauté de Communes du val de Drôme. Elle propose des **objectifs** qui répondent aux **enjeux** identifiés et seront mis en œuvre sur le territoire par différentes **actions**.

Cette politique s'inscrit au sein du projet de territoire, au travers duquel il s'agit de valoriser et de renforcer les atouts du territoire de la Communauté de Communes du Val de Drôme. Chacune des orientations stratégiques tente d'apporter une réponse aux enjeux posés par les élus dans ce projet de territoire.

Il est par conséquent tenu compte des interactions déjà existantes entre les activités portées par les tiers-lieux et espaces communs du territoire et les missions de la Communauté de Communes du val de Drôme, comme le développement culturel, le développement économique, l'action sociale, le tourisme, l'alimentation ou encore la biodiversité.

**Objectifs**

- Soutenir le développement des tiers lieux et espaces communs et favoriser leur visibilité, grâce au soutien à l'émergence, au déploiement ou à la consolidation de projets développés au sein de ces lieux.
- S'appuyer sur les tiers-lieux et espaces communs pour renforcer l'offre d'accompagnement culturelle, des transitions et innovations en proximité pour les particuliers, les professionnels, les entreprises et les acteurs associatifs.
- Contribuer à l'attractivité du territoire grâce à un réseau de tiers-lieux et espaces communs.

Ces objectifs se déclinent en 4 orientations de déploiement :

**ORIENTATION 1 : STRUCTURER L'EXISTANT ET RENFORCER LES COOPERATIONS**

- **Action 1** : Créer et **animer un réseau** de tiers-lieux et espaces communs à l'échelle du territoire, en concertation et lien étroit avec les réseaux départementaux (Cédille), régionaux (Relief) et nationaux (France Tiers-Lieux, Communauté des Acteurs Publics Engagés)

- **Action 2** : Organiser des **visites de terrain inspirantes** à visée d'acculturation et de formation : prioritairement à destination des élus, mais aussi des agents, des acteurs et actrices de l'écosystème tiers-lieux et espaces communs sur le territoire
- **Action 3** : effectuer une **veille** de territoire afin d'identifier de nouveaux projets et participer aux événements reliés (Cédille Tour...)
- **Action 4** : Effectuer une **veille hors-territoire** sur la thématique des tiers-lieux et espaces communs et participer aux événements reliés (Faire tiers-lieux...)

**ORIENTATION 2 : ACCOMPAGNER L'EMERGENCE ET LE DEVELOPPEMENT**

- **Action 5** : proposer des **parcours d'accompagnement collectifs à visée d'ancrage territorial**, destinés aux porteurs et porteuses de projet
- **Action 6** : effectuer un **accompagnement individuel** des projets soutenus en lien et en cohérence avec les services de la collectivité (action culturelle, tourisme, développement économique, etc.)
- **Action 7** : **accompagner les communes** du territoire dans leurs projets, en lien fort avec les services de la collectivité
- **Action 8** : être **ressource technique** pour les projets en cours

**ORIENTATION 3 : SOUTENIR ET VALORISER DES PROJETS STRUCTURANTS**

- **Action 9** : **perenniser et amplifier le soutien financier apporté**, en lien fort avec les partenaires (réseaux Cédille et Relief, DRAC, CAF, Département, Région, fonds Leader, autres partenaires techniques et financiers)
- **Action 10** : **valoriser** ces projets par diverses actions, avec une attention portée à des plans de communication adaptés par type de publics

**ORIENTATION 4 : EVALUER L'IMPACT**

- **Action 11** : **évaluer et mesurer l'impact** des tiers-lieux et espaces communs sur le territoire, avec une attention portée à l'évaluation par le sensible
- **Action 12** : **adapter** les accompagnements, dispositifs de soutien et partenariats en fonction des impacts relevés
- **Action 13** : inscrire notre évaluation dans la **dynamique nationale** et y contribuer



## DELIBERATION

4/ 09-07-24 / C

### Le 9 juillet 2024

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à Eurre en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

### **Objet Ateliers du campus : déploiement dans les bassins de vie**

Membres en exercice :	60	Quorum :	31
Membres présents :	37	Membres représentés :	10

Date de convocation : 25 juin 2024

#### PRESENTS :

MMEs CASTON J., CHALEAT R., GUION D., BRUNIAU S., MARION C., MANTONNIER N., DAMBRINE F., BRUN F., GRANGEON S., MOULINS-DAUVILLIERS G., MRS CROZIER G., CHAGNON JM., CARRERES B., DELCOURT K., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., RIBIERE P., ESTEUILLE R., SERRET J., MOREL L., ARNAUD R., ESTRANGIN M., CAILLET C., BOUCHET JL., MANTONNIER L., JAVELAS T., AURIAS C., COURTIAL G., DESSENNE M., PEYRET JM., MACI IN B., BOUVIER JM., ROUX G., COTTON D., GILLES D., D'HEROUVILLE C.

#### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMEs DUBOIS C., BERNARD E., GEAY MC., ZONTINI E., MRS BONNET C., FAYARD F., FAURE JF., VILLIOT D., AUDEMARD N., RIOU J.

#### 8 ABSENTS EXCUSES :

MME VIALON AL., BILBOT E., JACQUOT C., CORDARO D., MRS FILZ R., CHABERT C., CHAVE P., LOMBARD F.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Robert Arnaud

### **Vu l'enjeu 3 du projet de territoire : Lutter contre les inégalités et renforcer la cohésion sociale pour permettre le maintien de l'équilibre social et générationnel du territoire et l'action 3.2 : renforcer l'accès au sport, à la culture et au patrimoine pour faire du lien.**

Le Président rappelle que les ateliers du campus sont une programmation grand public portés par le service animation territoriale. L'objectif est de favoriser la transmission des savoirs et de sensibiliser les citoyens de demain par une offre d'atelier ou de stage avec un apprentissage par le faire.

Ils sont conçus :

- Pour les enfants de 6-11 ans sous forme d'ateliers parent-enfant pendant les petites vacances scolaires de l'année scolaire de 3 demi-journées.
- Pour les jeunes de 12 - 15 ans sous forme de stage de plusieurs jours pendant les vacances scolaires d'été

Initialement lancés en octobre 2021 dans l'objectif de dynamiser l'activité du campus et sa fréquentation, cette programmation est aujourd'hui ancrée dans l'activité du service animation territoriale depuis juin 2023 dont la mission de service publique est la transmission de savoirs. La programmation est tournée vers des interventions issues de l'éducation populaire, artistique et scientifique.

Depuis le lancement de cette programmation, les ateliers du campus ont fidélisé un public en demande et en adéquation avec les politiques portées par la collectivité. Il est constaté un frein de mobilité des familles : 80% des enfants venant aux ateliers viennent des communes de moins de 10kms.

Dans une logique d'équité de traitement au sein du territoire et de cohérence avec le diagnostic jeunesse, il

**DELIBERATION**  
4/ 09-07-24 / C

est envisagé un déploiement dans les bassins de vie :

- Dès octobre 2024 : au campus du val de Drôme et une commune du territoire (haut Roubion)
- Dès février 2025 : au campus du val de Drôme et deux communes du territoire (val de drôme + confluence)

Une charte de fonctionnement sera proposée aux communes participantes définissant l'organisation avant / pendant / après les ateliers de la manière suivante :

	Que fait la CCVD (service Animation Territoriale et Culturelle) ?	Que fait la Commune accueillante ?
Avant	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Organisation et planification des animations</li> <li>✓ Création de tous les supports de communication</li> <li>✓ Diffusion de la communication sur les réseaux sociaux et sur le territoire</li> <li>✓ Prise en charge du budget des animations</li> <li>✓ Centralisation des inscriptions</li> <li>✓ Transmission d'une charte organisateur aux communes</li> <li>✓ Transmission de la liste des inscrits</li> <li>✓ Transmission d'un questionnaire d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Désignation d'un contact référent dans la commune</li> <li>✓ Relai de communication local</li> <li>✓ Mise à disposition un local adapté avec des tables, des chaises et un point d'eau</li> <li>✓ Préparation du local et des collations</li> <li>✓ Vérification de la prise en compte par les assurances de la commune</li> </ul>
Pendant	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ressource et contact téléphonique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Surveillance du bon déroulement des ateliers</li> <li>✓ Validation de la présence des inscrits</li> <li>✓ Mise à disposition des collations matin et après-midi</li> <li>✓ Transmission du questionnaire d'évaluation aux participants</li> </ul>
Après	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Facturation aux participants</li> <li>✓ Paiement des intervenants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Récupération et centralisation des questionnaires d'évaluation remplis</li> <li>✓ Renvoi de la liste des inscrits, pointée et corrigée si besoin</li> </ul>

Le budget de déploiement d'octobre 2024 est le suivant :

CHARGES		RESSOURCES	
Session au Campus	1 500 euros	Subvention annuelle CAF	1 800 euros
Session dans une commune	1 500 euros	Participation des familles (moyenne 2023)	700 euros
		Reste à charge CCVD	500 euros
TOTAL	3 000 euros	TOTAL	3 000 euros

La Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée a été lauréate à l'appel à projets « Egalité des chances et investissement social » de la Caisse d'Allocations Familiales et a obtenu un montant de 5 400 euros pour 3 ans.

**DELIBERATION**

4/ 09-07-24 / C

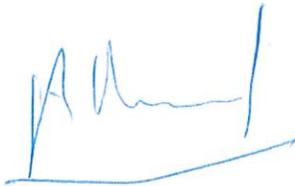
Aussi depuis 2024, la Caisse d'allocations familiales de la Drôme soutient dans le cadre de cet appel à projets la programmation des ateliers du campus pour une durée de 3 ans à hauteur de 1800 euros par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Valide le principe de déploiement des ateliers du campus dans les bassins de vie
- Approuve le plan de financement
- Valide le principe de la charte de fonctionnement
- Dit que les montants sont inscrits au BP 2024
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Secrétaire de séance**

**Robert ARNAUD**



**Le Président**

**Jean SERRET**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.  
Certifié exécutoire  
Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le :

12 JUIL. 2024

Accusé de réception en préfecture  
026-242600252-20240709-4-09-07-24-C-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2024  
Date de réception préfecture : 11/07/2024

**DELIBERATION**  
05/ 09-07-24 / C

**Le 9 juillet 2024**

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à Eurre en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

**Objet** Transfert de propriété à titre gracieux de l'installation photovoltaïque « Soleil Marguerite », d'Enercoop vers la CCVD

Membres en exercice :	60	Quorum :	31
Membres présents :	37	Membres représentés :	10
Date de convocation :	25 juin 2024		

**PRESENTS :**

MIMES CASTON J., CHALEAT R., GUION D., BRUNIAU S., MARION C., MANTONNIER N., DAMBRINE F., BRUN F., GRANGEON S., MOULINS-DAUVILLIERS G.  
MRS CROZIER G., CHAGNON JM., CARRERES B., DELCOURT K., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., RIBIERE P., ESTEUILLE R., SERRET J., MOREL L., ARNAUD R., ESTRANGIN M., CAULLET C., BOUCHET JL., MANTONNIER L., JAVELAS T., AURIAS C., COURTIAL G., DESSENNE M., PEYRET JM., MACLIN B., BOUVIER JM., ROUX G., COTTON D., GILLES D., D'HEROUVILLE C.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

MIMES DUBOIS C., BERNARD E., GEAY MC., ZONTINI E.  
MRS BONNET C., FAYARD E., FAURE JE., VILLIOT D., AUDEMARD N., RIOU J.

**8 ABSENTS EXCUSES :**

MME VIALON AL., BILBOIT E., JACQUOT C., CORDARO D.  
MRS FILZ R., CHABERT C., CHAVE P., LOMBARD F.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Robert Arnaud

Vu le projet de territoire de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, notamment l'enjeu 2 : « dépasser la logique de transition et maîtriser les ruptures pour répondre aux enjeux environnementaux et climatiques » et de son orientation 2.2 : "Renforcer la production locale tout en réduisant la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre" :

Considérant la « convention de sous location » cosignée le 23/09/2014 par la CCVD, la société Moun Païs et la société Enercoop.

---

**Rappel du contexte**

Le Président rappelle que la CCVD souhaite développer la production d'énergies renouvelables localement afin de générer des recettes pour financer les services publics, les projets culturels et l'action sociale. Il s'agit par ailleurs de réduire la dépendance énergétique et de limiter au maximum la facture énergétique du territoire et des ménages. Il s'agit enfin de montrer l'exemple et de participer à l'effort global visant à résister aux changements climatiques. Ainsi, la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée s'est fixée comme objectif d'être Territoire à Énergie Positive.

Il indique qu'en septembre 2014, la CCVD et la société Enercoop Rhône Alpes ont cosigné une convention de sous location régissant les conditions dans lesquelles la société ENERCOOP Rhône Alpes pourrait installer et exploiter l'installation photovoltaïque « Soleil Marguerite » en toiture du bâtiment « Moun Païs » pour une durée de 10 ans.

Le bail arrivant à échéance le 23/09/2024 la société Enercoop propose à la CCVD une cession à titre gracieux de l'installation photovoltaïque à l'issue du bail.

**Présentation et histoire de l'installation**

D'une puissance totale de 12,8 kWc (100 m<sup>2</sup>), l'installation produit 14 000 kWh/an. Elle est composée de 128 panneaux divisés en 3 lots de fabricants différents (BP-Solar : 6,1 kWc, Total-énergie : 2,1 kWc et Sunwatt-

**DELIBERATION**  
05/ 09-07-24 / C

France : 4.6 kWc) répartis sur l'ensemble de la toiture-terrasse du bâtiment. Sa durée de vie résiduelle est aujourd'hui estimée à 10 ans.

Historiquement installée, en 2003, sur la toiture des locaux de la société coopérative de finances solidaires Nef et de l'association Hespul, l'installation Soleil Marguerite est l'une des premières installations photovoltaïques raccordées au réseau électrique en France.

En 2013, suite au déménagement d'Hespul et de la Nef, l'installation est achetée par la société Enercoop Auvergne-Rhône-Alpes puis installée sur le toit du bâtiment « Moun Païs ».

**Conditions de cession de l'installation**

Au vu de l'intérêt « patrimonial » de l'installation photovoltaïque, la société Enercoop Aura propose un transfert de propriété de l'installation à titre gracieux et sans condition.

Cette proposition est motivée par la complexité d'un déménagement d'une telle installation et le souhait de la société Enercoop Aura que l'installation « Soleil Marguerite » puisse rester en production à l'issue du bail.

**Valorisation de l'énergie produite et bilan financier de l'opération**

Suite au transfert de propriété, l'installation photovoltaïque, sera raccordée à l'installation électrique alimentant la cuisine centrale intercommunale de la CCVD. Environ 95% de l'énergie produite par l'installation photovoltaïque sera autoconsommée par la cuisine centrale, ce qui lui permettra de relocaliser environ 15% de sa consommation électrique annuelle ce qui représente environ 4000€/an. Les frais de maintenances annuelles sont eux estimés à 200€/an.

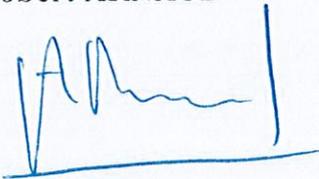
L'installation photovoltaïque étant portée par le budget SPIC Energie de la CCVD et la consommation électrique de la cuisine centrale étant portée par le budget générale, un mécanisme de facturation sera mis en œuvre et fera l'objet d'une délibération avant la mise en service de l'installation en septembre 2024.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire décide de :

- Approuver le transfert de propriété, à titre gracieux, de l'installation photovoltaïque « Soleil Marguerite d'Enercoop » à la CCVD
- Cette installation sera inscrite au budget SPIC Energie solaire de la CCVD ;
- De dire que les crédits sont inscrits au Budget 2024;
- Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération ;

Le Secrétaire de séance

Robert ARNAUD



Le Président

Jean SERRET



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.  
Certifié exécutoire  
Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le :

12 JUL. 2024

**DELIBERATION**  
**06/ 09-07-24 / C**

**Le 9 juillet 2024**

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à Eurre en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

**Objet Méthodologie d'évaluation obligatoire à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial**

Membres en exercice :	60	Quorum :	31
Membres présents :	37	Membres représentés :	10

Date de convocation : 25 juin 2024

**PRESENTS :**

MMES CASTON J., CHALEAT R., GUION D., BRUNIAU S., MARION C., MANTONNIER N., DAMBRINE F., BRUN F., GRANGEON S., MOULINS-DAUVILLIERS G., MRS CROZIER G., CHAGNON JM., CARRERES B., DELCOURT K., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., RIBIERE P., ESTEUILLE R., SERRET J., MOREL L., ARNAUD R., ESTRANGIN M., CAILLET C., BOUCHET JL., MANTONNIER L., JAVELAS T., AURIAS C., COURTIAL G., DESSENNE M., PEYRET JM., MACLIN B., BOUVIER JM., ROUX G., COTTON D., GILLES D., D'HEROUVILLE C.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

MMES DUBOIS C., BERNARD E., GEAY MC., ZONTINI E., MRS BONNET C., FAYARD F., FAURE JF., VILLIOT D., AUDEMARD N., RIOU J.

**8 ABSENTS EXCUSES :**

MME VIALON AL., BILBOT E., JACQUOT C., CORDARO D., MRS FILZ R., CHABERT C., CLAVE P., LOMBARD F.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Robert Arnaud

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L229-25 à L229-26 et R229-51 à R229-56 fixant les modalités d'application des PCAET ;

Vu la délibération n°10/ 28-09-21 / C du 28 septembre 2021 approuvant la mise en place du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes Val de Drôme en Biovallée pour 6 ans ;

VU le projet de territoire, notamment l'enjeu 2 : « dépasser la logique de transition et maîtriser les ruptures pour répondre aux enjeux environnementaux et climatiques » et son orientation 2.2 : « renforcer la production locale tout en réduisant la consommation d'énergie et les émissions à effet de serre ».

CONSIDÉRANT l'obligation, issue de l'article R.229-51 du code de l'environnement, pour la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, de réaliser une évaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial mis à disposition du public ;

CONSIDÉRANT la présentation de la méthodologie d'évaluation à mi-parcours le 15 mai 2024 en bureau exécutif et le souhait de matérialiser l'engagement de la Communauté de communes Val de Drôme en Biovallée à travers une délibération.

**Rappel du contexte**

La CCVD est engagée de longue date dans la démarche énergie-climat, notamment avec le projet de territoire Biovallée 2040. En effet, consciente des effets du changement climatique sur le territoire, la Communauté de communes a engagé l'élaboration d'un document cadre le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

**DELIBERATION**  
06/ 09-07-24 / C

Le PCAET, initié en 2018, a été élaboré collectivement avec les habitants, les acteurs socio-économiques et les communes sur territoire. L'ensemble de la concertation et des avis sont disponibles selon le lien suivant : <https://www.valdedrome.com/5585-le-plan-climat-air-energie-territorial.htm>

Le PCAET a été voté pour une durée de 6 ans en septembre 2021, en incluant une évaluation et modification à 3 ans (soit à l'automne 2024).

**Proposition**

**L'observation et le suivi :**

L'observation du suivi des actions et des tendances des indicateurs d'impacts (consommation d'énergie, émissions de GES, polluants, etc.) est réalisée dans le cadre de l'Observatoire. En 2024, l'Observatoire sera complété par une vision plus globale liée au référentiel national Territoire Engagé dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial permettant au territoire de se situer par rapport à d'autres collectivités. Un groupe de travail transversal composé des agents de la CCVD a été constitué pour mener à bien ces travaux.

**Les étapes d'évaluation :**

L'évaluation des politiques publiques est un exercice à part entière. Elle a pour objectif d'apprécier, d'émettre un jugement de valeur sur la politique menée au regard des résultats et objectifs, dans la perspective de la réviser voire la corriger. Le résultat du travail d'évaluation se compose de deux parties :

- Un avis évaluatif : pour répondre aux questions évaluatives posées par le Conseil Communautaire.
- Des recommandations : pistes d'améliorations liées aux questions soulevées lors de l'avis évaluatif.
- 

Il est proposé de se saisir de l'évaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial pour expérimenter une méthode d'évaluation pour préparer son évaluation finale.

Pour mener à bien la rédaction de cet avis évaluatif et rendre compte au Conseil Communautaire de ses observations et recommandations, le Conseil Communautaire donne mandat :

- au COPIL (gouvernance ci-dessous) pour fixer le périmètre d'évaluation, les questions évaluatives et pour suivre et cadrer selon la méthodologie ci-après ;
- à la commission environnement afin de produire un avis évaluatif et des recommandations.

**DELIBERATION**  
06/ 09-07-24 / C

Périmètre évaluation	Questions évaluatives	Méthodologie
<p>Les actions liées à la mobilisation du territoire <b>OU</b> Les actions axées sur le citoyen <b>OU</b> Les actions liées à l'exemplarité de la collectivité ( périmètre à définir par le COPIL)</p>	<p><b>Proposer 3/4 questions évaluatives en fonction du périmètre sur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pertinence</b> : les actions mises en œuvre répondent-elles à la situation du territoire ? Sont-elles adaptées ?</li> <li>• <b>Efficacité</b> : les actions mises en œuvre produisent elles des résultats ? Sont-ils à la hauteur des objectifs fixés ?</li> <li>• <b>Cohérence</b> : les moyens mis en œuvre (humains, pour atteindre les résultats fixés aux actions sont-ils adaptés ? Suffisants, insuffisants ? Les actions ne sont-elles pas contradictoires entre elles ? Les actions du PCAET sont-elles cohérentes vis-à-vis des orientations d'autres documents (SCoT, PDU, ...)</li> <li>• <b>Efficience</b> : les actions mises en œuvre présentent-elles un bon rapport coût / efficacité ?</li> <li>• <b>Utilité</b> : les actions mises en œuvre sont-elles utiles pour les bénéficiaires ou des acteurs concernés ?</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Montée en compétences des membres de la commission</li> <li>2. 5 réunions permettant d'aboutir à la production de l'avis et des recommandations</li> <li>3. Présentation des résultats</li> </ol>

Résultats de l'évaluation :

Les résultats de l'évaluation (avis évaluatif + recommandations) seront présentés au Comité de Pilotage afin :

- D'échanger autour des conclusions ;
- D'ajuster et/ou réorienter le PCAET.

L'ensemble des conclusions de ces travaux feront l'objet d'un rapport d'évaluation à mi-parcours du PCAET soumis au vote du Conseil Communautaire avant diffusion au public.

Communication et diffusion au public :

Pour permettre au public de prendre connaissance des résultats de l'évaluation à mi-parcours, le Forum Plan Climat Air Energie Territorial aura lieu au mois de décembre 2024. Le COPIL fixera la thématique et les contours de ce dernier.

**DELIBERATION**  
06/ 09-07-24 / C

**Calendrier prévisionnel 2024 :**

	Juin / Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Pilotage	<i>Délibération</i> méthodologie  Copil - validation des résultats de l'observatoire	Ateliers Commission environnement	Ateliers Commission environnement  Proposition d'un avis évaluatif  (COFIL)	<i>Délibération</i> Evaluation à mi- parcours	Forum
Evaluation à mi-parcours	Mise en place de la méthode validée		Enquête et ateliers	Production de l'avis évaluatif + recommandations	
Observatoire	Validation des résultats	Production graphique			Diffusion
COT (contrat d'objectifs territorial)	Validation des résultats	Cadrage stratégique	Atelier stratégie	Validation de la stratégie	

**Organisation des instances**

**1. Le Comité de Pilotage de Plan Climat Air Energie Territorial**

**Rôle :**

- Valide le contenu de l'observatoire ;
- Valide le diagnostic dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial ;
- Valide les questions évaluatives pour l'évaluation à mi-parcours ;
- Valide la stratégie du Contrat d'Objectif Territorial ;
- Valide l'évaluation à mi-parcours avant le vote en conseil communautaire.

**Fréquence de sollicitation :**

Habituellement 1 à 2 fois par an. Dans le cadre de l'évaluation, l'instance est amenée à être davantage sollicitée.

**DELIBERATION**  
06/ 09-07-24 / C

**Composition :**

SERRET	Jean	PRESIDENT
BOUVIER	Jean Marc	VP (Transition écologique)
MOREL	Loïc	VP (Urbanisme)
JACQUOT	Catherine	VP (Habitat)
ARNAUD	Robert	VP (Bâtiment - Rénovation énergétique)
MARION	Christine	VP (Mobilité - Environnement - Déchets)
MACLIN	Benoit	VP (Tourisme)
FAYARD	Francis	VP (Economie)
CAILLET	Christian	VP (Agriculture)
GAGNIER	Gérard	VP (Relations aux communes - CIL)
VIALON	Anne-Lise	Déléguée à la mobilité
BRUNIAU	Séverine	Déléguée à la culture, aux métiers d'art, et au patrimoine culturel et naturel.

**2. Le comité technique**

**Rôle :**

- Alimente le contenu de l'observatoire, explicite les résultats ;
- Alimente et valide le contenu technique du diagnostic dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial ;
- Participe à la stratégie du Contrat d'Objectif Territorial ;
- Participe à l'évaluation à mi-parcours.

**Fréquence de sollicitation :**

Habituellement 2 fois par an. Dans le cadre de l'évaluation, l'instance est amenée à être davantage sollicitée (3 à 4 fois).

**Composition :**

L'ensemble des agents concernés par les actions du Plan Climat Air Energie Territorial et par le référentiel du programme Territoires Engagés.

**3. Commission environnement et transition**

Commission existante en dehors du Plan Climat Air Energie Territorial. Ce mandat n'est que pour la durée de l'évaluation à mi-parcours.

**DELIBERATION**  
06/ 09-07-24 / C

**Rôle :**

- Fixe les indicateurs de résultats et de réalisation au regard des questions évaluatives posées ;
- Prend connaissance et analyse les données récoltées ;
- Auditionne et récolte des données complémentaires pour permettre son analyse ;
- Produit l'avis évaluatif ;
- Produit les recommandations à l'intention des élus ;
- Présente le résultat de ses travaux au COPIL.

**Fréquence de sollicitation :**

Montée en compétences : 2 sessions de 2h.  
Réunions de travail : 5 sessions de 2h à 3h  
Une réunion de restitution : 2h30

**Composition :**

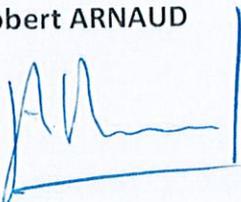
Membres de la Commission Environnement

Après en avoir délibéré le conseil communautaire décide de :

- De valider la présente méthodologie d'évaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial ainsi que l'organisation du Forum PCAET ;
- D'autoriser le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance

Robert ARNAUD



Le Président

Jean SERRET



12 JUL. 2024